



L'EXCÈS DE LUMIÈRE EST UNE POLLUTION RÉVERSIBLE

EN FRANCE



11 MILLIONS
de lampadaires



3,5 MILLIONS
d'enseignes lumineuses

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE

41%

de la
consommation
d'électricité
des communes !

2
MRD €

de coût annuel
Source ANPCEN

LA POLLUTION LUMINEUSE...

EST UNE CAUSE MAJEURE DE DISPARITION DES INSECTES

Au même titre
que les insecticides



MENACE LA POLLINISATION

62%

de visites de pollinisa-
teurs en moins dans les
prairies soumises à la
pollution lumineuse

PERTURBE LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Jusqu'à 200 mètres
sous l'océan

AUGMENTE CHAQUE ANNÉE

en Amérique du Nord
et en Europe

+6%



LA PERTURBATION DE NOTRE HORLOGE BIOLOGIQUE...

...causée par la lumière bleue des LED le
soir ou la nuit est avérée. Conséquences
possibles : risques accru de cancer,
stress, obésité, dépression...

Source ANSES avril 2019

NOUS POUVONS AGIR !

12 000

communes éteignent
déjà leurs éclairages
publics la nuit dont
Tramayes, Mérignac,
Pessac...

Des études
montrent qu'il n'y a
pas plus d'accidents
de la route sans
éclairage, ni
de délits.

75%

des français estiment que
la pollution lumineuse n'est
pas assez prise en compte
par rapport aux autres
pollutions.

Sondage de l'ANPCEN 2018.



L'ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE

relatif à la prévention,
à la réduction et à la
limitation des nuisances
lumineuses réglemente
les horaires de certains
types d'éclairages.

IL FAUT ALLER PLUS LOIN

La Convention Citoyenne pour le
Climat a proposé des mesures
plus ambitieuses :



extinction des vitrines des
magasins dès leur fermeture



extinction des éclairage public
hors agglomération dense



LES MAIRES

n'ont pas l'obligation
d'éclairer leur commune,
ils peuvent demander une
extinction des lumières



LES PRÉFETS

peuvent prendre
des dispositions
plus restrictives

